



DÉCISION N° DIR-2018-068

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN FRANÇOIS CORNUAILLE

Le Directeur de l'établissement Public Parc national de La Réunion,

Vu le Code de l'Environnement notamment en ses articles L.331-10, R.331-34 et R.331.35 ;

Vu le Décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en date 09 mai 2017 attribuant à Monsieur Jean Philippe DELORME la fonction de Directeur de l'établissement Parc national de La Réunion à compter du 05 juin 2017 ;

Vu la délibération n°CA-R-2016-017 du 30 novembre 2016 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur d'établissement ;

Vu la décision n° DIR-2017-295 portant délégation de signature à Madame Julie ERUDEL ;

DÉCIDE :


Article 1 :

A compter du 01 avril 2018 et jusqu'au terme du congé maternité de Madame Julie ERUDEL Responsable du Secteur Nord de l'établissement public Parc national de La Réunion, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine DUCHEMANN, Adjointe au Responsable du Secteur Nord de l'établissement public Parc national de La Réunion, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean François CORNUAILLE, pour :

- les courriers, documents et bordereaux d'envoi de documents de nature techniques, destinés à des correspondants techniques ou administratifs de rang hiérarchique équivalent ; lettres d'invitation à des réunions techniques, étant entendu que ces pièces ne peuvent induire aucun engagement juridique ou financier du Parc national de La Réunion ;
- la certification de conformité et de bonne exécution pour les prestations de services, la fourniture de biens et les travaux commandés par le Secteur Nord ;
- la certification de conformité et de bonne exécution pour les opérations conclues avec les partenaires dans le cadre des dépenses d'intervention du Secteur Nord ;
- tout document destiné aux agents placés sous sa responsabilité et relatif au fonctionnement du secteur, à la gestion des congés, à l'utilisation de matériels et équipements ;

- les ordres de missions ponctuels des agents du Secteur Nord, à l'exclusion des missions en dehors de la circonscription administrative.

La Plaine des Palmistes, le 30 mars 2018
Le Directeur de l'établissement public du
Parc national de La Réunion,



Jean Philippe DELORME

Date de publication :	
Date d'affichage	
Date de retrait	

Diffusion : Intéressé - Agent Comptable - Contrôleur financier – Siège et secteurs - Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion